

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoir : 03
Votants : 14

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 038-213805120-20260521-2026_05_01-DE

S²LO

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-05-01**

L'an deux mil vingt six
Le 21 mai à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Sébastien GUILLAUD, Maire
Date de la convocation 12/05/2026

Présents : Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Dominique FLACHER, Sylvie SABATIER, Marcel BERTHIER, Marylène BOUREAU, Leslie CHARBONNIER, Pascale CHOTEL, Nathalie FERRAND, Florence MANDON, Philippe PELLET

Excusés / Pouvoirs :

Catherine Sorret donne pouvoir à Pascale Chotel
Jean-Philippe Radix donne pouvoir à Nathalie Ferrand
Anthony Motta donne pouvoir à Leslie Charbonnier

Excusé : André Bélony

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

OBJET : Désignation correspondant Incendie / secours

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à la loi du 25 novembre 2021, loi dite Matras, chaque commune doit désigner, parmi les membres du Conseil municipal, un correspondant Incendie/secours.

Les correspondants Incendie/secours sont des interlocuteurs privilégiés du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de désigner Monsieur BONNET-PIRON Maurice en tant que correspondant incendie/secours de la commune de Tramolé.

Sébastien GUILLAUD,
Le Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures-Pour copie conforme
Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE -Visé par le contrôle de la légalité -Certifié exécutoire et Affiché